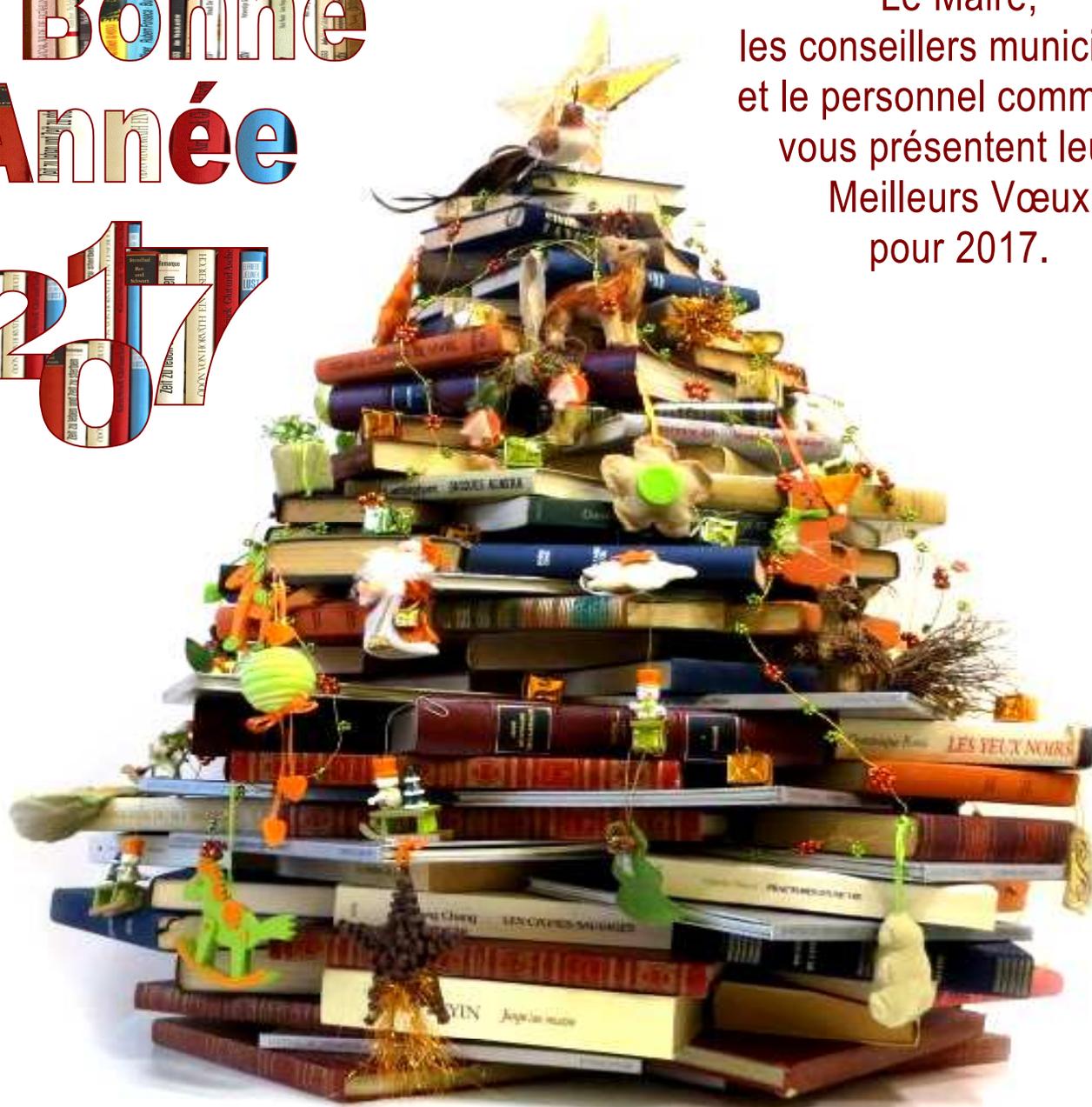


## Bonne Année 2017

Le Maire,  
les conseillers municipaux  
et le personnel communal,  
vous présentent leurs  
Meilleurs Vœux  
pour 2017.



La cérémonie des Vœux du Maire, aura lieu  
à la salle des fêtes, mardi 17 janvier à partir de 18h.

**Des livres, en veux-tu en voilà,  
à la nouvelle bibliothèque Raymond LEFEVRE**

page 10

( En photo un sapin de Noël réalisé avec de vieux livres, par les bénévoles du Foyer Rural )



# es vœux du Maire



*Au nom du conseil municipal et à titre personnel, je vous présente nos vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur, de solidarité et également de réussite pour vos projets individuels, professionnels et associatifs. Avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent ou sont dans la peine et que les aléas de la vie n'épargnent pas.*

*2016 fut, comme prévu pour notre collectivité, une année de transition. Après quelques années fastes avec de lourds investissements, nous avons soldé les travaux du bâtiment mairie, complété l'isolation du logement de la poste, acheté le mobilier et des équipements scéniques de la salle André SEGUIN et installé la climatisation dans le cabinet médical.*

*Concernant la voirie, suite à quelques impondérables, une fraction seulement des travaux initialement programmés a pu être effectuée. Mais ce n'est que partie remise. La dernière tranche des trottoirs rue de Dole côté Sud est réalisée. Des aménagements de sécurité ont été créés, place du cimetière avec le déport de la voirie et rue Roger Bride par la mise en place d'un îlot séparatif. La sécurisation des déplacements est un problème qui nous préoccupe au plus haut point. Les solutions à mettre en œuvre sont multiples et onéreuses.*

*Nous allons concentrer nos efforts, dans un premier temps, sur la partie basse de la rue de Damparis, la rue de la République et celle de l'Eglise afin de sécuriser les différents accès à l'école. En parallèle, une première tranche de rénovation de l'assainissement rue de Damparis sera engagée.*

*La mise en place de la coupure de l'éclairage public la nuit, ne semble pas poser de problème après 9 mois d'expérimentation. L'aspect financier n'est évidemment pas le seul avantage mais les économies générées ne sont pas négligeables. Un bilan complet vous sera proposé ultérieurement.*

*L'accessibilité, n'a pas été oubliée : le diagnostic complet des bâtiments communaux a été fait ainsi que celui des autres Etablissements Recevant du Public en collaboration avec les commerçants et professionnels de santé. Nous allons maintenant passer à la phase de la mise en conformité. Elle sera étalée dans le temps suivant un échéancier prédéfini avec les services de l'Etat.*

*Au chapitre de la sécurité, le dispositif de « participation citoyenne » peine à se mettre en place. Y-a-t-il eu un déficit de communication de notre part ? En tout cas, nous sommes persuadés que ce mécanisme est efficace pour réduire certains actes de délinquance et renforcer la solidarité. Partout où il a été mis en place, des résultats notables sont constatés, il n'y a aucune raison que cela ne fonctionne pas à Champvans ! Notre correspondant sécurité désigné, Patrice MIGNOT, vous proposera d'autres pistes dans un proche avenir.*



# es vœux du Maire



*En complément de l'extension de la bibliothèque Raymond LEFEVRE, de l'achat de mobilier et d'informatique, nous avons décidé d'accompagner le Foyer Rural par une aide exceptionnelle pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.*

*Pour cette année, notre aide pourrait prendre une autre forme, nous travaillons sur le sujet. Un fond de bonne qualité avec plus de 3000 livres est d'ores et déjà à la disposition des lecteurs. N'hésitez pas à visiter ce lieu très accueillant...*

*La rentrée scolaire a été particulière car perturbée par la suppression d'une classe, ce n'était pas une surprise mais surtout par l'absence de deux enseignants pour raison de santé. Nous leur souhaitons le meilleur rétablissement possible !*

*Côté petite enfance, l'activité de l'accueil de loisirs reste soutenue. En complément, pour permettre aux nourrices et parents de bénéficier de conseils et services performants, nous avons décidé d'adhérer au Relais d'Assistants Maternels de Tavaux.*

*Une partie de notre politique environnementale passe, comme vous le savez, par une maîtrise foncière progressive du Mont, avec comme finalité la protection de cet Espace Naturel Sensible. Nous venons de décider de l'acquisition et du classement d'un peu plus de 2.5 ha sur la dizaine d'hectares visés. Nous devrions pouvoir finaliser plusieurs autres acquisitions dans les mois qui viennent.*

*Concernant l'urbanisme, après l'étude de possibilités qui n'ont pas abouties pour diverses raisons, nous avons décidé de focaliser nos moyens sur le développement dans le secteur des Jardins Fontaine. Ce secteur est relativement central et a déjà été ciblé dans le PLU comme "à urbaniser". Le principal avantage étant que la Commune est déjà propriétaire d'un peu plus d'un hectare. Il est donc envisagé de lancer une réflexion sur une première tranche qui laisserait la possibilité d'y implanter une maison médicale, et peut-être un lotissement orienté seniors. Une étude de réalisation est en cours en partenariat avec la SOCAD.*

*Comme vous pouvez le constater, de multiples réflexions et projets sont en cours dans un contexte budgétaire compliqué. Action malgré les difficultés, tel est notre mot d'ordre !*

## Des poilus de 1914-1918 à la cérémonie de commémoration du 11 novembre

de 1914-1918 ont donné une ambiance particulièrement réaliste à cette cérémonie de commémoration. La présence de ces deux « poilus » avec leur uniforme bleu horizon, leur fusil Lebel, leur casque Adrian, leurs brodequins, soignés et entretenus, était émouvante.

Après la cérémonie, les personnes présentes se sont retrouvées dans la salle André Seguin pour un vin d'honneur offert par la municipalité.

- Le 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918 a été célébré vendredi 11 novembre 2016 devant le monument aux morts du village. Comme tous les ans, cette cérémonie est un devoir de mémoire afin de ne pas oublier ceux qui se sont sacrifiés pour que nous puissions vivre libres.

- Cette année, grâce à l'initiative de Monsieur Jean-Luc Rousseau, collectionneur amateur, deux figurants entièrement équipés et armés en soldats



## Les services de l'IGN

L'une des missions de l'institut national de l'information géographique et forestière est d'entretenir le réseau de nivellement général de la France (NGF). Il est constitué de repères physiques traduisant numériquement le relief, c'est-à-dire l'altitude de différents points du terrain.

- Le nivellement général de la France (NGF)**

Le relief du sol peut être déterminé en mesurant la différence de niveau entre un point donné (altitude inconnue) et un point de référence proche (altitude connue). Aussi, l'IGN entretient un réseau de points de référence couvrant l'ensemble du territoire national. Sa densité est telle que tout projet d'aménagement peut y être relié.



- Plusieurs types de repères de nivellement.** Le plus fréquent est un médaillon métallique d'une dizaine de centimètres de diamètre, souvent scellé dans les murs de bâtiments publics ou dans les ouvrages d'art. Plus de 350 000 sont répartis sur le territoire.

Leur inventaire est accessible librement sur les sites : [geodesie.ign.fr](http://geodesie.ign.fr) et [ww.geoportail.fr](http://ww.geoportail.fr). Les géomètres peuvent alors consulter en

ligne et localiser les repères disponibles aux abords de leurs chantiers.

- L'entretien du réseau de nivellement par les triplets :** De nombreux travaux d'aménagement du territoire nécessitent une connaissance fine du relief du sol. C'est la raison pour laquelle l'entretien du réseau de nivellement général de la France constitue une mission de service public.



Point géodésique à l'ancienne gare.  
Altitude moyenne de Champvans : 225 m

## Les agents de l'IGN passent dans notre commune

Par arrêté préfectoral du 22 novembre 2016

les agents de l'I.G.N sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation.

- Les mesures sur le terrain durent environ 3 heures** pendant lesquelles une équipe de techniciens de l'IGN installe une antenne GPS dans un endroit dégagé, densifie le réseau en scellant éventuellement de nouveaux repères de nivellement et effectue des mesures de nivellement.

- Les mairies des communes abritant un triplet** reçoivent, environ 6 mois après les travaux de terrain, un courrier précisant l'emplacement des repères de nivellement du triplet et demandant de bien vouloir signaler à l'IGN tous les travaux susceptibles de mettre en danger leur intégrité.



# es élus communiquent

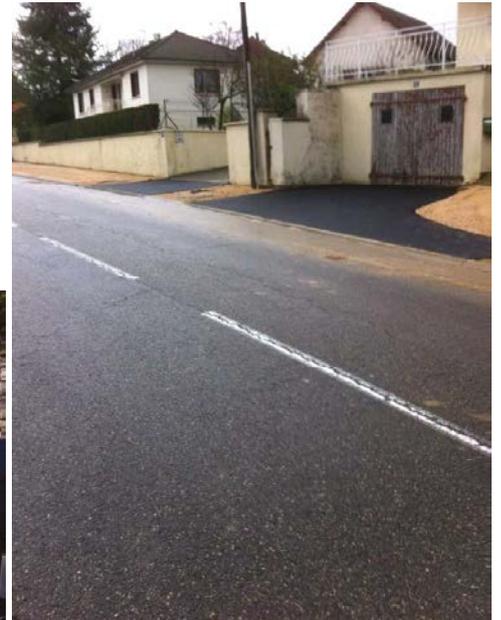
5

## Les travaux vont bon train !

- Les trottoirs sont achevés rue de Dole coté pairs, du chemin du Creux Mataux au garage Renault, pour la somme de 16 815.00 € H.T.

Sont également terminés les travaux de réfection de la partie dégradée du chemin de la décharge (1792,56 € TTC) et l'impasse du château : (2400€ HT).

- Au cimetière l'élargissement du carrefour est fait, l'engazonnement est en attente. (2675 €. HT.)



### ► Reste à faire :

- La pose du bitumage a pris un peu de retard rue Roger Bride, suite au remplacement d'une canalisation d'eau potable, elle se fera selon la météo. (15 730 € TTC) avec en simultané la réfection de la ligne pierrée.
- La sécurisation du carrefour rue de Dole / rue de Monnières et le virage du Creux Mataux
- Rue de Foucherans, au carrefour du chemin Pierre Caille et celui du chemin des Netillières: les travaux prévus sont reportés au printemps, l'entreprise ayant rencontré des problèmes.
- Enfin en début d'année seront installés le radar pédagogique ainsi que 2 panneaux « virage dangereux », un aux abords de la centrale électrique et un sur la commune de Foucherans.

- **Pour rappel :** la subvention accordée par le Conseil Départemental s'élève à 7469,76 €.





# es élus communiquent

6

**Champvans fait partie du dispositif «commune citoyenne».**

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, en relation avec la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat.

## Le rôle de chacun :

- **Le maire** : pivot en matière de prévention de la délinquance dans la commune, il est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Il est secondé par un conseiller municipal référent. Un protocole a été signé au mois de juillet 2016 entre le maire, le préfet, et le commandant du groupement de gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.
- **Les citoyens** : sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du village doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre (gendarmerie) des faits d'incivilités, des démarcheurs, des véhicules suspects...
- **La gendarmerie** : le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants du village et la gendarmerie s'en trouvent renforcées. La participation citoyenne contribue au " lien social " elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du village, générant ainsi des solidarités de voisinage.

**Pour plus d'information, vous pouvez consulter les sites internet suivants**

[www.jura.gouv.fr/Actualites/Breves/Signature-de-protocoles-de-participation-citoyenne](http://www.jura.gouv.fr/Actualites/Breves/Signature-de-protocoles-de-participation-citoyenne)  
[www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile](http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile)



## DON D'ORGANES : Si vous êtes CONTRE... il faut le SIGNALER ! et évolutions des modalités de REFUS de PRELEVEMENT



En France, selon la loi nous sommes TOUS DONNEURS d'organes et de tissus, SAUF si nous avons exprimé de notre vivant NOTRE REFUS d'être prélevé.

(Publié le 01 décembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative)

- C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on est opposé au prélèvement de tout ou partie de ses organes et tissus après la mort, il est important de s'inscrire sur le registre national des refus pour éviter ainsi à ses proches de vivre une situation douloureuse qui viendrait s'ajouter au deuil.
- Un accompagnement et un soutien des proches par la coordination hospitalière des prélèvements seront, dans tous les cas, mis en œuvre tout au long de ce processus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'inscription sur le registre national automatisé des refus de prélèvement, géré par l'Agence de la biomédecine, est le moyen recommandé pour faire connaître son opposition au prélèvement d'organes.

### La demande d'inscription sur le registre national

s'effectue sur papier libre ou en remplissant le formulaire sur les sites [agence-biomedecine.fr](http://agence-biomedecine.fr) ou [registrenationalesrefus.fr](http://registrenationalesrefus.fr)

puis a envoyer à l'adresse suivante :

**Agence de la biomédecine - Registre national des refus**

**1 Avenue du Stade de France - 93212 Saint-Denis la Plaine CEDEX**

- Joindre obligatoirement, la photocopie lisible d'une pièce d'identité officielle (*carte d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport,...*), une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour recevoir la confirmation de votre inscription si vous l'avez demandée.

Tout changement d'état civil doit être signalé, sauf les changements d'adresse.

### D'autres moyens d'expression du refus de prélèvement

- Une personne peut exprimer son refus par écrit et confier ce document à un proche pour qu'il puisse en être le garant au moment du décès.
- En l'absence d'écrit, un proche peut aussi faire valoir l'opposition au don d'organes qu'une personne a manifestée expressément de son vivant. Le refus de prélèvement des organes peut concerner l'ensemble des organes et des tissus ou seulement certains d'entre eux. Ce refus est révisable et révocable à tout moment. L'équipe de coordination hospitalière de prélèvement prend en compte l'expression de volonté la plus récente.

LE DON D'ORGANES  
à **VOUS** de décider



Des questions ? - Des réponses !  
[www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)



# a bio sécurité



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
DU JURA

## INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

Protection obligatoire  
de toutes les basses-cours  
afin d'éviter la contamination  
des volailles domestiques

Depuis le 6 décembre 2016, sont obligatoires  
dans toute basse-cour de France métropolitaine :

- **le confinement ou la pose de filets** permettant  
d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages et la  
surveillance quotidienne de la bonne santé des volailles  
par les détenteurs de basses-cours.

Par ailleurs, **une application stricte des mesures  
basiques de bio sécurité** des basses-cours, qui sont en  
vigueur dans toute la France depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016,  
reste plus que jamais de mise. Il convient notamment :

- ❖ d'empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et des oiseaux sauvages ou des volailles d'un élevage professionnel ;
- ❖ d'empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux stocks d'aliments et de litière neuve destinés aux volailles
- ❖ d'empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux points d'alimentation et d'abreuvement des volailles ;
- ❖ de limiter l'accès de la basse-cour aux seules personnes indispensables à son entretien ;
- ❖ de ne jamais pénétrer dans une basse-cour après une promenade dans la nature, notamment à proximité d'étangs, sans avoir préalablement changé ou nettoyé et désinfecté ses bottes ou chaussures ;
- ❖ de protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres ;
- ❖ de nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisés pour la basse cour, mais en aucun cas avec des eaux de surface (mare, ruisseau, pluie...).

### CE QUE DIT LA LOI

- Les arrêtés ministériels des 8 février et 16 mars 2016 relatifs à la prévention de l'influenza aviaire sont d'application obligatoire par tout détenteur de basse-cour.
- Le non respect d'un arrêté prescrivant des mesures pour prévenir une maladie animale réglementée est passible d'une amende de 750.€ (art. R. 228-1 du code rural et de la pêche maritime)
- Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie est passible d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de 2 ans (art. L. 228-3 du code rural et de la pêche maritime)
- Les maires et leurs adjoints, les fonctionnaires de police et de gendarmerie et les agents assermentés de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont habilités à dresser procès-verbal lorsqu'ils constatent une infraction aux textes en vigueur.

La vigilance de tous peut permettre  
de détecter la maladie avant qu'elle  
ne touche les élevages professionnels

### Dans les basses-cours



- La souche d'influenza aviaire H5N8 qui circule actuellement en France se manifeste par une mortalité élevée, subite, parfois associée à des troubles respiratoires, chutes de ponte, baisses de consommation d'aliment et d'eau, comportements anormaux et inexplicables ou à tout autre signe de maladie.

#### En présence d'une mortalité anormale et inexplicable associée ou non à ces signes :

- Retirez les cadavres avec des gants à usage unique et placez-les, en sacs hermétiques, dans un endroit inaccessible aux personnes et aux animaux domestiques et sauvages et contactez sans attendre votre vétérinaire ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

(DDCSPP) du Jura - ☎ : 03 63 55 83 00.

### Dans le milieu naturel



#### En présence d'un oiseau sauvage mort sans cause accidentelle évidente :

- Signalez-le immédiatement à la permanence de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

(ONCFS) du Jura - ☎ : 03 84 86 81 79

- Ne récupérez pas vous-même le cadavre, sauf avec des gants à usage unique et des sacs étanches (ce qui permet de le mettre à l'abri des animaux charognards)

- Lavez et désinfectez vos chaussures ou bottes dès votre retour et ne vous approchez pas d'une basse-cour ou d'un élevage de volailles immédiatement après, vous risqueriez de les contaminer malgré vous !



## le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté d'agglomération du Grand Dole, compétente en matière de planification urbaine, a engagé en décembre 2015 l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** qui viendra se substituer aux documents d'urbanisme des communes, d'ici fin 2019. Le PLUi permet d'élaborer un document d'urbanisme commun afin de donner des règles unifiées pour assurer une cohérence de traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme.



### Les enjeux



### Le contenu

**Le RAPPORT de PRESENTATION**  
En ligne sur le site internet du Grand Dole : [www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)  
**Diagnostic** : Evaluation des incidences du projet sur l'environnement

**Le PROJET d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**  
C'est le **projet politique partagé de développement du territoire**. Il détermine les axes de développement et les objectifs retenus.

**La TRADUCTION REGLEMENTAIRE**  
**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** sont des outils permettant de préciser les orientations sur des secteurs à enjeux particuliers (centre-ville, entrée de ville, site d'urbanisation future...).

**Le règlement structuré en 3 chapitres qui répondent chacun à une question :**

- l'affectation des zones et la destination des constructions : **où puis-je construire ?**
- les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : **comment prendre en compte mon environnement urbain ?**
- les équipements et les réseaux : **comment je m'y raccorde ?**

### Comment participer ?

Le Grand Dole a fait le choix d'ouvrir le plus largement possible à la concertation le processus d'élaboration du PLUi. Des registres sont d'ores et déjà installés à la mairie pour que vous puissiez donner votre avis. Des réunions publiques seront organisées en 2017 et au cours de la phase réglementaire d'enquête publique en 2019. Vous trouverez des éléments d'information sur le site du Grand Dole :

[www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr), rubrique « aménagement du territoire ».

Vous pouvez transmettre vos avis et propositions par mail à : [concertation.plui@grand-dole.fr](mailto:concertation.plui@grand-dole.fr)

### Calendrier





## Un site pour consommer local : achetezadole.fr (et zachampvans... !)

- **Le Grand Dole, via l'office de commerce, met en place un site web «achetezadole.fr» pour présenter les produits et services des commerçants et artisans du territoire.**

Les consommateurs du Grand Dole, comme 90 % des Français, consultent internet avant d'acheter leurs courses. Désormais, ils pourront avoir accès plus facilement à l'offre de produits et services des commerçants et artisans du territoire grâce au site [www.achetezadole.fr](http://www.achetezadole.fr).

- **Créée en 2012 au Puy-en-Velay** (Haute-Loire), la plateforme «acheteza» a essaimé dans une trentaine de villes et agglomérations. La Grand Dole, via l'Office de commerce, a donc choisi un outil qui a déjà fait la preuve de son efficacité. Moyennant une cotisation mensuelle de 20 €, les commerçants pourront présenter leur entreprise, mettre en avant leurs produits et, s'ils le souhaitent, proposer de la vente en ligne et des services associés (livraison, prise de rendez-vous, demande de devis...). De plus, grâce à la géolocalisation, ils sont assurés d'apparaître en tête des pages des moteurs de recherche. A Champvans heureusement, pas besoin de GPS pour aller dans nos commerces... !

### Un site fédérateur

« C'est un élément fédérateur ouvert à tous les types de commerces, y compris les grandes surfaces, souligne Jacques Péchinot, vice-président du Grand Dole en charge du commerce. Il concerne l'ensemble de l'agglomération, le centre-ville de Dole, ses quartiers, les zones périphériques et les villages ».

Le dispositif propose également des chèques cadeaux locaux utilisables uniquement dans les magasins adhérents afin de lutter efficacement contre l'évasion commerciale. L'office de commerce, qui formera les utilisateurs et animera le site, espère convaincre une trentaine d'adhérents au démarrage et table sur une centaine d'ici fin 2017.

Une soixantaine de commerçants sont déjà pré-inscrits.

**Contact :** Annabelle Receveur 03.84.82.88.88 [office.commerce@grand-dole.fr](mailto:office.commerce@grand-dole.fr)

acheteza  
dole.fr



## Un plan de déploiement du très haut débit et des montées en débit

- Le Département a adopté un schéma départemental d'aménagement numérique qui vise au déploiement du très haut débit (plus de 50 Mb/seconde) dans le Jura, exception faite de l'agglomération de Lons-le-Saunier et de la ville de Dole où l'opérateur Orange prend en charge les travaux.



- Pour la première phase du schéma, sur la période 2016-2020, deux technologies sont mises en œuvre : la fibre optique (FTTH), technologie cible du plan national très haut débit et la technologie cuivre qui permet des montées en débit sur les communes aujourd'hui mal desservies. Des conventions sont passées avec les intercommunalités concernées.

- Le Grand Dole souhaite avancer rapidement sur son territoire. Onze communes ont été identifiées comme prioritaires pour l'accès à la fibre et donc au très haut débit dont **Champvans** ainsi que Choisey, Foucherans, Damparis, Tavaux, Authume, Brevans, Crissey, Monières, Parcey et Gevry.

Par ailleurs, des montées en débit seront réalisées sur les secteurs de Sampans / Biarne, Jouhe, Baverans, Lavangeot / Romange, Archelange, Malange, Falletans, Eclans-Nenon, Saint-Aubin, Aumur. Pour ces dernières opérations plus légères et moins coûteuses, les premiers marchés seront lancés en fin d'année. Pour la fibre, il faudra attendre la fin des études en 2017. Sur 5 ans, le coût pour l'Agglomération est évalué à 550 000 € (montées en débit) et 3,2 M€ (fibre).

## Journées Seniors du Grand Dole

Entrée libre

Vendredi 14

et Samedi 15 Avril 2017

à La Commanderie de 10h à 18h

### Quatre thèmes

- La santé
- Les loisirs
- Les droits à la retraite
- L'adaptation et le maintien dans le logement



# la bibliothèque Raymond LEFEVRE



En entrant dans la nouvelle bibliothèque Raymond LEFEVRE gérée par le Foyer Rural, vous serez accueillis par ce sapin de livres comme un symbolique retour aux sources...où le papier redevient arbre.



- Nous avons la chance à Champvans de disposer maintenant d'une bibliothèque agréable au rez-de-chaussée de la mairie. Plus de trois mille ouvrages ont trouvé leur place sur des rayonnages bien aérés (grâce à un important "désherbage" effectué en septembre avec l'aide d'Amélie Leduc, Sylvie et Corentin de la médiathèque de l'Hôtel-Dieu à Dole), où ils avoisinent maintenant près de quatre cents livres en villégiature pour quelques mois, régulièrement renouvelés, empruntés aux fonds des magasins du réseau des médiathèques du Grand Dole...



Le "désherbage" est une pratique classique en gestion d'une bibliothèque ; comme il est admis d'ôter les mauvaises herbes d'un jardin pour permettre aux belles plantes de s'épanouir, il est indispensable de faire régulièrement le tri des rayons de livres (pour en éliminer les plus usagés mais aussi ceux qui sont devenus obsolètes ou qui ne sont jamais lus) afin de faire de la place pour de nouvelles acquisitions (achats, prêts ou dons !)

- L'outil informatique se met en place progressivement, il permettra une gestion plus facile pour les prêts-retours.

## Nous vous proposerons bientôt la réservation en ligne

dans un catalogue de tous les documents disponibles au prêt à Champvans (jusqu'à dix ouvrages à la fois pour une durée de quatre semaines).



Plus de 3000 ouvrages



Réservation en ligne



Espace lecture

### Horaires d'ouverture

Anne-Laure, Brigitte, Edith, Jacqueline, Martine, Nicole, Simone et Sylvie se relaient pour vous accueillir

**jeudi de 13h30 à 15h30** (hors vacances scolaires)  
**et samedi matin de 10h à 12h30** (hors jours fériés)

A partir d'avril, nous pourrons vous proposer un créneau supplémentaire les **mercredi de 11h à 13h** et sans doute aussi **2 heures en soirée lundi ou mardi.**

# Bib' Raymond LEFEVRE

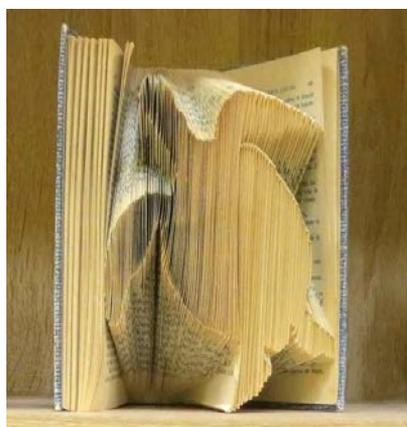
C'est le nom d'une nouvelle rubrique que vous retrouverez désormais dans chaque bulletin

## - Notre premier atelier "Pages détournées"

s'est tenu le samedi 17 décembre et a réuni dans la bonne humeur une quinzaine de personnes de tous âges qui ont réalisé des pliages (origami) pour fabriquer des décorations avec les pages de livres et magazines **dés**herbés.



Espace ateliers ou salle de réunion



Etant donné le succès de cet après-midi, nul doute que de nouveaux rendez-vous récréatifs seront bientôt pris à la bibliothèque Raymond Lefèvre !

Chacun a réalisé au moins une création avant de partager un goûter sympathique pour bien commencer les vacances de fin d'année...



Une seconde vie pour de vieilles pages



Spectacle pour les enfants

« **Quand les poules auront des dents** »

mercredi **22 février**  
Salle André SEGUIN à 15h  
proposé par le réseau des médiathèques du Grand Dole.

**entrée gratuite**

sur réservation auprès de la médiathèque de l'Hôtel-Dieu au 03.84.69.03.12

Nous vous invitons à venir faire un tour à la bibliothèque

vous y trouverez aussi des flyers du Grand Dole qui présentent des activités et rencontres dans les autres bibliothèques en réseau (par exemple, les *Ludimanches* aux Mesnils-Pasteur et les animations mensuelles *Petit Lit* pour tous les bébés lecteurs, *l'Heure du Conte* etc. )

Nous vous informons régulièrement par des affiches posées sur la porte de la bibliothèque et par le site Internet du Foyer Rural :

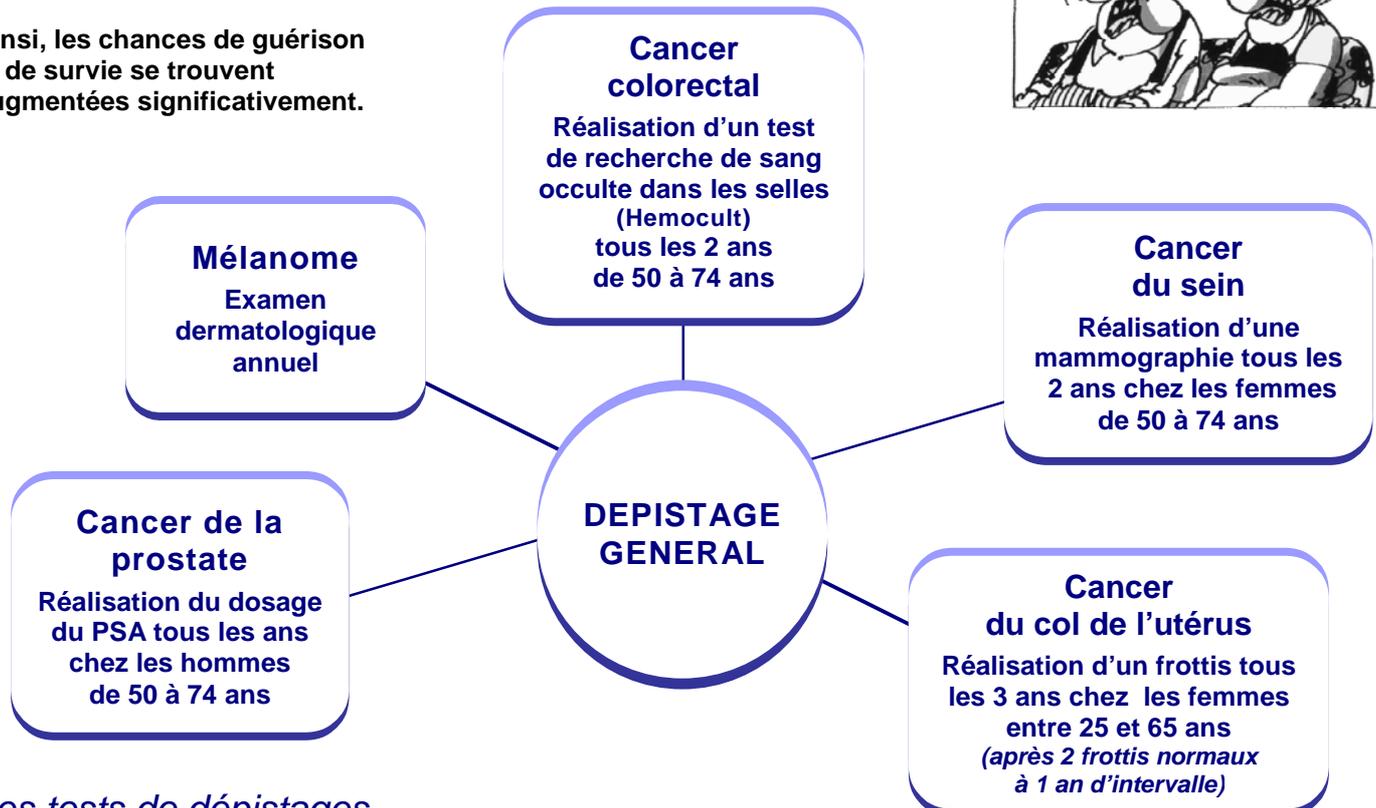
[www.foyerruraldechampvans.dujura.com](http://www.foyerruraldechampvans.dujura.com)

## Le dépistage du cancer

Plusieurs cancers fréquents peuvent être facilement dépistés par des examens simples.

Ainsi, les chances de guérison et de survie se trouvent augmentées significativement.

- L'objectif du dépistage est de détecter le cancer à un stade très précoce, c'est-à-dire chez des personnes qui n'éprouvent encore aucun symptôme.



Les tests de dépistages cités ci-dessus ne s'adressent toutefois pas à tous les patients

- Selon certains critères que votre médecin recherchera (antécédents personnels ou familiaux, symptômes particuliers, signes cliniques...) il adaptera une conduite spécifique à tenir.

Et pour la santé, le moral c'est primordial... et la gourmandise...



...c'est bon pour le moral !

Les colis des séniors qui n'étaient pas présents au repas des anciens, ont été "livrés à domicile" par les élus .

### Au menu

*Terrine forestière au vin d'Arbois*

*Sauté de pintade aux écrevisses*

*Miel toutes fleurs récolté*

*dans le Jura évidemment*

*Petits sablés et tuiles aux amandes*

*Assortiment de chocolats*

*le tout arrosé de Crémant naturellement.*

Un assortiment de chocolats a été offert aux Champvannais (es) qui vivent en maison de retraite et qui reçoivent ce bulletin et à ceux qui sont actuellement hospitalisés.

Nous leur souhaitons une bonne année et surtout une bonne santé.



Nos charmantes hôtesse



# es délibérations du Conseil

13

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT,  
Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Anne GARNIER,  
Patrice MIGNOT, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT

**Absents excusés :** Jeannine LE BAIL (procuration à G. LAURENT),  
Alexandra TERRIER (procuration à P. MIGNOT), Thierry MADER (procuration à J.P. CHARTON),  
Sylvie DUCUGNON, Angélique CARO, Hervé MILLOT  
**Secrétaire de séance :** Anne GARNIER

Présents : 9 - Votants : 12

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

### Finances

#### • **T**ransfert d'emprunt du budget communal au budget forêt

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune a contracté par l'intermédiaire du Fonds National Forestier deux emprunts auprès du Crédit Foncier pour financer des travaux en forêt. Afin d'avoir une meilleure lisibilité dans les deux budgets, M. Le Maire propose de transférer ces deux budgets du budget communal au budget forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert des emprunts suivants du budget communal au budget Forêt:

- Crédit Foncier – n° de contrat : 054450420 - Montant : 16 744.15 € - Année de début : 2006 – Année de fin : 2030  
Echéance : 808.13 € - Solde à rembourser : 10 136.70 €
- Crédit Foncier – n° de contrat : 058670420 - Montant : 8 470.77 € - Année de début : 2007 – Année de fin : 2031  
Echéance : 408.83 € - Solde à rembourser : 5 455.09 €.

**Vote : Unanimité**

- **B**udget communal - **D**écision modificative n°1: Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à la décision modificative suivante :  
D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement - 300.00 €  
D 066 Charges financières + 300.00 €

**Vote : Unanimité**

### Assainissement

#### • **R**apport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice 2014 & 2015:

M. CHARTON rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Après présentation, le Conseil Municipal, adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 et 2015 et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010..

**Vote : Unanimité**

Le comité de jumelage organise **FOIRE aux PUCES & ARTISANALE**  
**dimanche 16 avril - salle des fêtes**  
de 6h à 18h  
Exposants 2€ le metre linéaire  
Buvette Restauration sur place  
Renseignements: 03.84.82.62.59 ou 03.84.79.15.81  
ENTREE LIBRE

# es délibérations du Conseil

## Urbanisme

### ● **Acquisition de l'emplacement réserve n°1**

**parcelle ZC 65:** Le Maire expose aux membres du Conseil que l'emplacement réservé de la parcelle ZC 65 présente un réel intérêt pour l'aménagement futur d'un carrefour. En effet, une partie de cette parcelle est classée en emplacement réservé n°1 dans le Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir réaliser des travaux de sécurisation du carrefour entre la rue de la Gare et la rue des Oiseaux. L'acquisition d'une partie de la parcelle ZC 65 (53 m<sup>2</sup>) permettrait la réalisation de ce projet.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide l'acquisition de l'emplacement réservé d'une partie de la parcelle ZH 65 (53 m<sup>2</sup>) pour un montant de 2 000.00 € correspondant, les frais de géomètre et de notaire pour la division et l'acquisition de la parcelle ZH 65 seront à la charge de la Commune, cette nouvelle parcelle sera classée dans le domaine public. **Vote : Unanimité**

### ● **Acquisition de la parcelle ZH 43**

#### **Demande de fonds de concours**

Le Maire expose aux membres du Conseil qu'afin de renforcer la zone naturelle « sur le Mont » classée espace boisé classé à conserver et préserver ainsi ce secteur dont la vocation est de rester à l'état naturel sur le long terme, il serait pertinent d'acquérir la parcelle ZH 43.

Le Conseil, décide d'acquérir la parcelle, appartenant aux héritiers de M. CHEVRIEUX Charles, cadastrée ZH 43 d'une surface de 7a10ca pour la somme de 150.00€, sollicite le fonds de concours de la communauté d'agglomération du Grand Dole. **Vote : Unanimité**

## Environnement

### ● **Réseau "Espace Naturel Sensible" des Monts Dolois** **Délimitation du secteur**

#### **et Inscription des propriétés communales du Mont :**

M. Le Maire expose le projet de classement du Mont en Espace Naturel Sensible (ENS) et sa gestion dans les années à venir.

- La politique Espace Naturel Sensible est une politique non réglementaire de compétence Départementale. Elle vise à préserver et à gérer des milieux naturels remarquables et/ou menacés tout en les valorisant auprès du public, lorsque la sensibilité des milieux permet leur fréquentation.

- Financés par la part départementale de la Taxe d'aménagement, les ENS se déclinent sous la forme de sites labellisés ENS par le Département. Le Département est alors en mesure de mobiliser des moyens financiers et techniques satisfaisants à sa politique ENS et accompagnant le gestionnaire du site (politique foncière et droit de préemption, connaissance et gestion du patrimoine, ouverture au public et valorisation de site, éducation à l'environnement).

- Le réseau de pelouses sèches des Monts Dolois et du pourtour du Massif de la Serre a été ciblé à ce titre comme enjeu prioritaire départemental. Une animation locale est réalisée en partenariat entre Jura Nature Environnement, les services du Département du Jura et du Grand Dole.

- Ce réseau présente un enjeu patrimonial à l'échelle régionale identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, étant situé entre les pelouses des monts de Gy au nord, des monts Dijonnais à l'ouest et des pentes du Revermont et de la Petite Montagne au sud.

- En termes de trames écologiques, ce réseau est donc un nœud important pour permettre le déplacement d'espèces végétales et animales typiques de ces habitats naturels devenus rares.

### ● **Le Mont dénommé « Sur Plumont », ou Mont Coq est l'un des sites déterminants du réseau des pelouses sèches des Monts Dolois.**

- A la demande de la commune, le Grand Dole a fait faire un diagnostic du Mont au Conservatoire des espaces naturels et au Conservatoire botanique national qui ont mis en évidence les enjeux écologiques du site et la nécessité d'y retrouver une gestion courante par pâturage. Mais ce patrimoine naturel est menacé.

- La grande majorité des parcelles n'est pas cultivable. Le mont s'enfriche et perd peu à peu son intérêt écologique et paysager.

- Face à ces enjeux de préservation du patrimoine, la commune a mis en place une politique de gestion environnementale et de maîtrise foncière.

La commune est déjà propriétaire des parcelles ZH 40, ZH 43 et ZH 48 et s'engage à acheter progressivement les terrains privés qui s'y trouvent. (Voir références cadastrales page ci-contre)

## Un air de fête

*Après que 12 sapins aient été mis en place par le service technique, plusieurs bénévoles du village se sont joints aux membres de la commission "cadre de vie et environnement", afin de donner un air de fête de NOËL au centre du village.*

*Merci aux bénévoles et aux commerçants pour les décorations des sapins et des vitrines.*



## Propriétés appartenant à la Commune

Parcelle	ha,a,ca
ZH 40	7 06 20
ZH 43	7 10
ZH 48	39 50

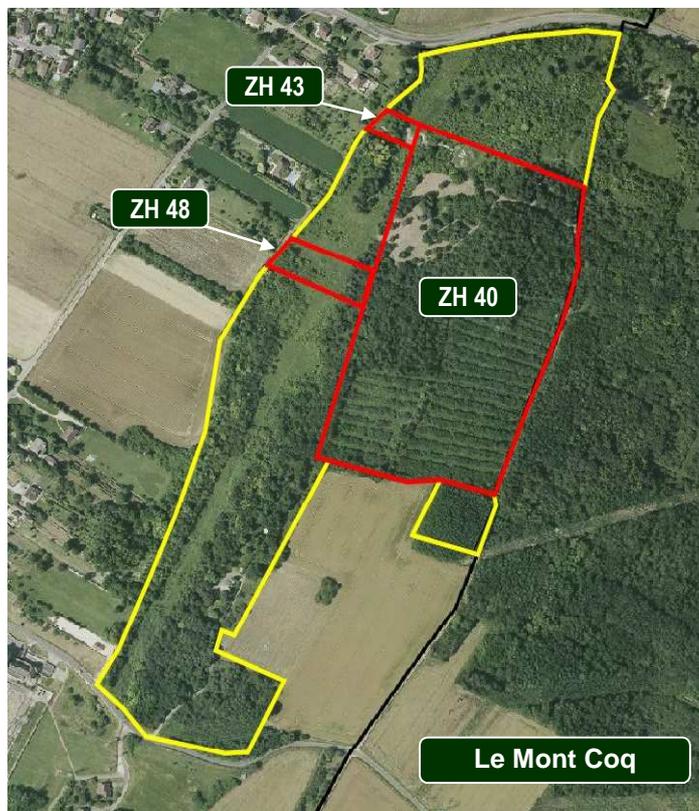
Propriétés, d' une surface d'environ 10 ha situées dans le secteur du Mont Coq, appartenant à des propriétaires privés ou en cours d'acquisition par la Commune.

- Par ailleurs, la commune a sollicité le Grand Dole pour travailler en partenariat à un projet ayant pour objectif de remettre progressivement en pâturage le mont, sur ces propriétés et plus largement selon la volonté des propriétaires privés.

- Enfin, soucieuse de collaborer au réseau des pelouses sèches des Monts Dolois, la commune souhaite proposer ses propriétés du Mont au classement Espace Naturel Sensible au Département.

- Pour renforcer cette démarche, la commune proposera aux propriétaires qui s'associeront à la remise en pâturage du mont de demander au Département du Jura le classement de leur propriété en ENS.

Vote : **Unanimité**



## Bâtiments

### Local médical – mise en place d'une climatisation:

M. Le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer une climatisation dans le local médical.

Le Conseil Municipal, retient l'entreprise Franc-comtoise de confort, pour un montant total de 5 566.00 € H.T.

Vote : **Unanimité**

### Supérette – mise en place d'une ventilation dans la réserve:

M. J-P CHARTON explique qu'il est nécessaire d'installer une ventilation dans la réserve de la superette 16, rue André Gleitz. Le Conseil Municipal retient l'entreprise D.F.C., à Damparis pour un montant maximum de 1 000.00 € H.T

Vote : **Unanimité**

## Associations

### Bibliothèque : subvention exceptionnelle pour achat d'ouvrages:

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réhabilitation des locaux, il est nécessaire de mettre en place un programme de développement des activités de la bibliothèque.

Conjointement avec le Foyer Rural et en partenariat avec le Grand Dole, des actions vont être menées pour rendre le fond proposé attractif.

Une partie de l'ancien fonds va être remplacé par des ouvrages prêtés par le Grand Dole ou par de nouveaux ouvrages.

Afin de pouvoir acquérir ces derniers, le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Foyer Rural une subvention exceptionnelle de 1500 €.

Vote : **Unanimité**

## Divers

### Matériel informatique :

M. Le Maire informe le conseil de l'achat d'informatique pour le secrétariat auprès des établissements Germond pour un montant de 2 198.09 € H.T. (dépense prévue au budget).

M. Le Maire donne le compte-rendu des rapports d'activité 2015 de Dole du Jura Habitat et Terre de Louis Pasteur.





# es délibérations du Conseil

16

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LE BAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER.

**Absent excusé :** Jean-Bertrand GONNET, Angélique CARO.

**Secrétaire de séance :** Guy LAURENT.

Présents : 13 - Votants : 13

### Finances

- Tarifs communaux 2017:** Le Conseil Municipal, FIXE comme suit les tarifs communaux applicables :

#### 1. Tarifs de location de la salle des fêtes en € TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (date de la réservation)

Descriptif	Champvans (*)			Extérieurs		
	½ journée	Journée.	Week-end	½ journée	Journée.	Week-end
<b>A</b> Petite Salle + Cuisine + Hall + Bar + Sanitaires	102 €	153 €	204 €	153 €	229 €	304 €
<b>B</b> Grande Salle + Cuisine + Hall + Bar + Sanitaires	153 €	283 €	376 €	229 €	424 €	564 €
Forfait ramassage des ordures ménagères week-end : 25 €	Ménage par les employés communaux si nettoyage insuffisant : 32 € / heure					
Location vaisselle + couverts : Forfait par personne 0.55 €	Location de verre si location du bar : par verre 0.18 €					
	Perte d'une clé : 150 €					

(\*) et personnel communal suivant délibération du 14/08/2008

#### Location le week-end et les jours fériés :

Les clés seront remises le vendredi à 10h30 et devront être rendues le lundi matin après l'état des lieux - Le bar seul ne sera pas loué.

#### Caution – Paiement :

Dans tous les cas une caution de **500 €** sera demandée. Un acompte équivalent à 50% du prix de la location sera demandé au moment de la réservation. Le solde du prix de la location, la vaisselle, les O.M. et la casse seront versés après l'état des lieux final.

**Les écoles :** pourront bénéficier d'une gratuité le week-end et d'une gratuité un vendredi.

#### Association de la Commune :

Chaque association de la commune pourra bénéficier d'une gratuité annuelle le week-end pour une manifestation à but lucratif, d'une gratuité le vendredi de préférence pour une section ou pour une activité pour présenter un spectacle ou une activité culturelle

- La mise à disposition à titre gratuit sera consentie à toute section ou activité d'une association pour présenter un spectacle ou une manifestation culturelle selon un calendrier défini en commission et accepté par le Conseil Municipal.

- Tout autre demande de mise à disposition sera étudiée par le Bureau Municipal qui décidera de la gratuité ou non. En cas de refus, une somme forfaitaire de **100.00 €** sera demandée **par jour d'occupation.**

- Un règlement précise les modalités pratiques de la location.

#### 2. Tarifs TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

<b>Locations diverses</b>	(l'unité) Table : 5€ - Chaise : 1€
<b>Alambic Municipal</b>	<b>Par jour (régisseur) : 10 €</b> Par alambic et par ½ journée : Champvans : 10€ - Extérieur : 15€
<b>Droit de place</b>	Bal (exonéré pour la fête de Champvans) : 150€ Cirque (caution) : 300 € - Manège ; Tir ; Loterie ; Petits étalages : 15 € Commerce itinérant : ½ journée : 20€ ; journée : 30 € - Pizza ou autre ½ journée : 10 €
<b>Photocopies</b>	Recto : <b>A4</b> : 0.15€ ; <b>A3</b> : 0.30€ - Recto / verso : <b>A4</b> : 0.30€ ; <b>A3</b> : 0.60€
<b>Affouage</b>	Le partage et la facturation de l'affouage se feront par foyer, par chef de famille ou ménage ayant domicile réel et fixe dans la Commune avant la publication du rôle
<b>Le stère 4,50 € (TTC) Champvans</b>	
<b>Cimetière communal</b>	Les concessions ont une durée de 30 ou 50 ans. En cas de renouvellement la durée et les tarifs sont identiques
<b>Trentenaire :</b>	Pleine terre : 220 € - Caveau : 350 €
<b>Cinquantenaire :</b>	Pleine terre : 440 € - Caveau : 700 €
<b>Case columbarium</b>	2 ou 3 urnes : 400 €

**Vote : 8 Pour - 2 Contre - 3 Abstentions**



## Réseaux

- **Surtaxe d'assainissement 2017** : Le Conseil Municipal, fixe le montant de la surtaxe d'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 2.09 € m<sup>3</sup> et l'abonnement au compteur à 25.00 € par semestre. La Commune n'étant pas assujettie à la T.V.A. sur la partie collecte et traitement des eaux usées, il n'y a pas lieu de facturer la TVA usagers. **Vote : Unanimité**

- **Adhésion à l'Assistance technique départementale (A.T.D.) : assainissement collectif 2016/2021**

Vu l'article 73 de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006 ; Vu le nouveau dispositif d'assistance technique départementale ; Vu la convention annuelle de mise à disposition de l'assistance proposée par le Conseil général du Jura pour les années 2016-2021 et le caractère éligible de la commune pour 2017 à cette assistance technique ; Vu le tarif 2017 de la participation financière demandée à la Commune soit 0.40 € x nombre d'habitant (DGF) pour l'assainissement collectif.

**Vote : Unanimité**

## Foncier

- **Achat des parcelles ZH 38 et ZH 57. Classement ENS- Demande d'aide et de fonds de concours**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du "Mont", le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir les parcelles ZH 38 et ZH 57. Les parcelles acquises seront classées Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura. Ce classement permettra un accompagnement technique et renforcera la protection de ce milieu présentant une valeur biologique élevée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle, appartenant à M. Guy PARIS, cadastrée ZH 38 d'une surface de 2ha 03a 40ca pour la somme de 5 500.00 €, et la parcelle, appartenant à M. Daniel ROUSSET, cadastrée ZH 57 d'une surface de 21a60ca pour la somme de 400.00 €, dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune,

- demande au Conseil Départemental du Jura l'inscription de la parcelle ZH 38 comme Espace Naturel Sensible et sollicite une aide dans le cadre de cette inscription et sollicite les fonds de concours du Grand Dole dans le cadre de sa politique d'aide à la protection de l'environnement. **Vote : Unanimité**

## Bâtiments

- **Téléphonie : Investissement, contrat de maintenance**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le système de téléphonie du secrétariat a subi un piratage mi-juillet.

Une forte activité vers Haïti a été mise en évidence et nous avons dû arrêter en urgence notre système de communication.

Ce type de fraude a tendance à se développer et notre système qui présente une faible sécurité est obsolète. Il est donc nécessaire de renouveler le serveur et prévoir une maintenance.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les offres de Nextiraone et ETG, retient la société NEXTIRAONE, rue Aimé Cotton, 69800 ST-PRIEST, pour :

**1. En investissement** : La fourniture et l'installation du système Alcatel OmniPCX Office et des logiciels associés pour un montant de 820.00 € H.T.

Vu le caractère de durabilité de ces travaux décide son imputation au budget communal

**2. En fonctionnement** : Un contrat de maintenance de 5 ans, qui apporte un support technique pour la résolution d'un incident défini, (interruption ou dégradation de la performance du système, d'une des applications ou d'un des terminaux couverts par le contrat de service SUPPORT-Voix ) pour un montant de 290.00 € H.T. par an. **Vote : Unanimité**

## Personnel

- **Bons de Noël** : Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les bons de Noël d'un montant de 65 € aux agents communaux ayant des enfants de moins de 16 ans au cours de l'année 2016. Pour cette année, 5 enfants sont concernés. Les bons seront délivrés sous la forme de chèques CADHOC. **Vote : Unanimité**

- **Prime annuelle** : M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer au personnel non titulaire suivant, une prime égale à 50% du salaire brut au prorata du temps de présence : N. BONJOUR – N. LAMRI – I. MADDOZ, ainsi qu'une prime de 100 € brut à C. PROST-DUMONT (apprenti ATSEM). **Vote : Unanimité**

## Informations

### Salle des Fêtes : Règlement d'utilisation

(Annule et remplace la délibération du 27/08/1999).

Le Conseil Municipal, adopte le nouveau règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes, annexé à la présente délibération.

(Règlement est consultable en Mairie).

**Vote : Unanimité**

- **Monsieur Le Maire présente**

le Règlement Local de Publicité intercommunal du Grand Dole et le dossier de transfert des Zones d'Activités au Grand Dole. Transfert effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2017.





# la vie associative



## Pétanque



① 19 et 20 novembre à Nice finale du challenge national Educnaute tout le groupe jurassien, dont cinq joueurs du club de Champvans, qualifiés grâce à leurs performances sur les concours nationaux et leurs éducateurs

② Le 2 octobre 2016, l'équipe Champvans 2, devient championne des clubs régional 2. Composée de Christophe Roussey, Dylan et Christian Glab, Eric et Geoffrey Deliot, Didier Vauchey et Nicolas Favre, cette équipe évoluera en régional 1 en 2017.

③ La triplète mixte vice championne départementale: Dorian Bourgeon, Virginie Bideaux, Guillaume billey

④ L'équipe féminine finit 4<sup>ème</sup> pour sa 1<sup>ère</sup> saison au niveau régional et se maintient pour 2017. M-Noelle Bailleux, Monique Caillat, Carole Durand et Virginie Bideaux



### Fondue du Foyer rural samedi 18 février



20 h 30  
Salle des fêtes

Renseignements  
et Inscriptions  
D. LABRUT  
03.84.72.86.16

### Le CAC39 vous présente ses meilleurs vœux

☞ Nous remercions Monsieur le maire Dominique Michaud ainsi que les conseillers, pour le soutien qu'ils nous apportent. Nous remercions aussi tous nos sponsors de Champvans, ainsi que les habitants de la commune pour le désagrément que l'on provoque lors de notre manifestation.



A noter que notre course  
**Les foulées de Champvans**  
aura lieu le  
**17 avril 2017**  
(lundi de pâques).

☞ En 2016 notre adhérente Juliette Martinot a fini 1<sup>ère</sup> des féminines sur les 10 kms de Champvans. Beaucoup d'autres adhérents se sont distingués tout au long de l'année sur d'autres courses.

☞ Le club participe à différentes manifestations, marathon de Lyon, de Lahr en Allemagne, pour les plus grandes sorties, mais surtout dans notre région.

**Vous pouvez voir cela en allant sur notre site internet :**  
[www.cac39.com](http://www.cac39.com)



# a vie associative



## La Clé des Chants

a repris ses activités répétitions, concerts, loto, salon Vins et Saveurs...

Les répétitions ont lieu tous les mardis de 19h30 à 22h à la salle des fêtes sous la direction de Florence Grandclément, chef de chœur compétente et pleine d'humour.

Cette année, La Clé des Chants fête ses 30 ans, le concert du 8 avril marquera cet événement, avec entre autres, des reprises de Jean-Jacques Goldman



Les adeptes du loto ont rendez-vous le 15 janvier 2017

Autre date à cocher dans vos agendas : la 8<sup>ème</sup> édition du salon

**Vins & Saveurs les 4 et 5 mars** pour déguster et (ou) acheter vins, miel, chocolats, fromages, charcuterie, foie gras...

♫ Les 50 choristes de La Clé des Chants sont toujours très heureux de bénéficier du soutien de la municipalité de Champvans. Ils comptent sur vous pour les accompagner dans ces différentes manifestations et vous souhaitent une année 2017 pleine de sérénité et de belles harmonies !

Les copains de la traversée et le Comité de pilotage de la 9<sup>ème</sup> Traversée du Grand Dole

vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussite professionnelle.

# 9<sup>ème</sup> Traversée du Grand Dole 16 septembre

Les copains de la traversée ont élu le nouveau bureau directeur :

- Président : Petrek Laurent - Vice président : Mairet Christian
- Trésorier : Le Bail Patrick - Vice trésorier : Tabbard Nicolas
- Secrétaire : Fournier Corinne - Vice secrétaire : Jeanmaire Sandrine
- Assesneur : Le Bail Jeannine

Contact : Petrek Laurent 06.32.78.24.23 - [laurent.petrek@orange.fr](mailto:laurent.petrek@orange.fr)

L'association est ouverte à tous, coureurs, marcheurs, bénévoles, membres de soutiens. (cotisation 5 €)

### Les rendez-vous autour de la traversée

- Conférence de la traversée: lundi 15 mai 2017 salle des fêtes à 20h.
- Présentation: lundi 9 juin 2017, salle André Seguin à 20h.
- Remise des bénéfices: vendredi 20 octobre 2017 salle des fêtes à 20h.



Le **Banda Jazz**, vous invite à une **soirée cabaret** exceptionnelle samedi **11 mars 2017** à la **Salle des Fêtes** de Champvans



- ☞ En première partie, nous aurons le plaisir d'accueillir l'**Harmonie de Saint Vit et des Environs** pour un programme haut en couleur et en diversité.
- ☞ La 2<sup>ème</sup> partie sera assurée par le **Banda Jazz**, avec une teinte Swing toute particulière, puisque nous aurons la participation exceptionnelle des danseurs de Swing de ... l'École de danse Denis Barès de Besançon.

Nous vous proposons donc cette année un programme plein de vitalité, de danse, de bonne humeur et de dynamisme. Réservez dès à présent cette date unique dans vos agendas, il n'y en aura pas pour tout le monde.

**Tarifs entrées : 10€/5€ réduit. - Réservations : C Monnot 03 84 82 39 46**



# accueil de loisirs: "les galopins"



## Voilà une nouvelle année à l'accueil de loisirs qui se termine !

De nombreuses sorties, activités manuelles, jeux, grands jeux, inter-centres, séjours ont rythmé les journées de vos enfants à l'accueil de loisirs !

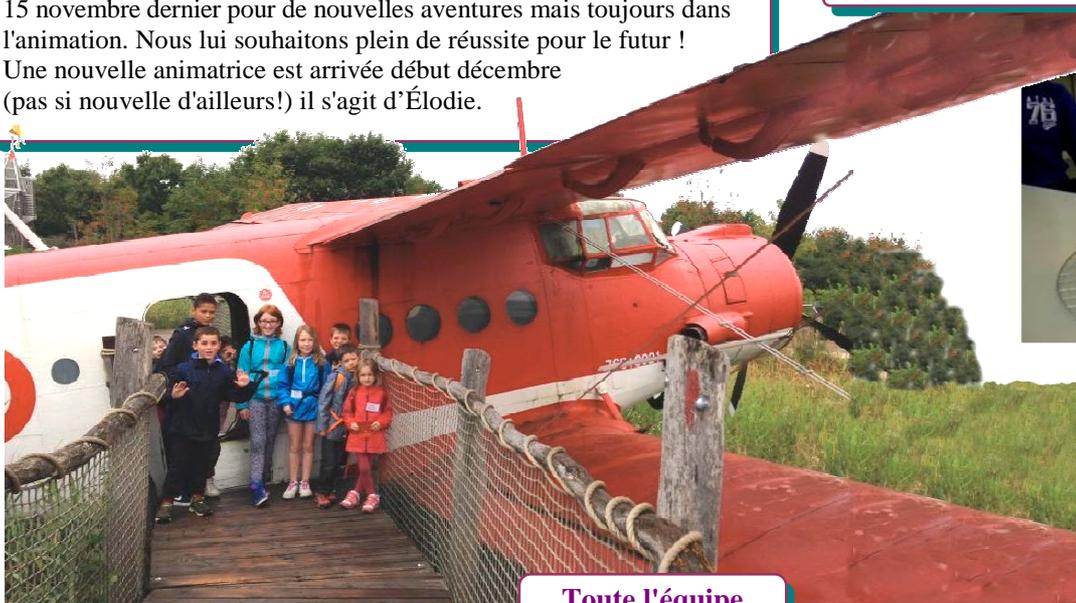
### Mais en cette fin d'année, l'événement marquant fut le départ de Mélanie !

Pour ceux qui ne le savaient pas, Mélanie a quitté les Galopins le 15 novembre dernier pour de nouvelles aventures mais toujours dans l'animation. Nous lui souhaitons plein de réussite pour le futur ! Une nouvelle animatrice est arrivée début décembre (pas si nouvelle d'ailleurs!) il s'agit d'Élodie.

## Pensons maintenant à 2017, nouvelle année, on l'espère tout aussi riche en animations !

Nous pouvons déjà vous parler d'un séjour neige qui se déroulera sur une semaine en février pour les enfants à partir de 8 ans. Les inscriptions se feront début janvier à l'accueil de loisirs.

**En ce qui concerne le programme des mercredis, il sera affiché à l'accueil.**



Toute l'équipe des Galopins, vous souhaite une bonne année 2017 et vous propose une rétrospective en images des temps forts 2016.







# La Mairie vous informe



## Etat civil

### • Naissances

Léa, Marie-Claire, Florence BLETRIX  
née à Dole le 3 octobre 2016

Paul, Didier, Christophe FEUVRIER  
né à Dole le 12 octobre 2016



### • Décès

Madame Latifa ENNDA  
décédée le 26 octobre 2016  
à Quetigny



## Les amis de Jacques DUHAMEL

Une nouvelle association en hommage à celui qui a été:

- Maire de Dole de 1968 à 1976
- Député du Jura de 1962 à 1977
- Ministre de l'Agriculture puis de la Culture de 1969 à 1973.



**Les amis de J. DUHAMEL**  
Mairie de Dole - BP89  
Place de l'Europe  
39108 DOLE CEDEX

## Les bons comptes font les bons amis !

152 brioches pour 790€  
vendues à Champvans.

Au total 620 brioches  
ont été vendues sur le  
canton Nord Jura, pour un bénéfice de 49 909,96€.



## Téléthon 2016



**3631,08 € de bénéfice - 158,30 € de dons**

**Un grand merci pour votre aide et votre soutien,  
bénévoles, vendeurs, acheteurs !**

## Permanence des cantons



Les conseillers départementaux  
**M. GAGNOUX et Mme RIOTTE**  
tiendront une **permanence**  
en Mairie, salle du conseil,  
mardi 14 mars de 18h à 19h.

## Le bureau de vote se déplace

**Pour l'élection Présidentielle  
des 23 avril et 7 mai  
ainsi que pour les élections législatives  
des 11 et 18 juin,  
le bureau de vote sera installé  
dans la salle André SEGUIN  
au rez-de-chaussée de la Mairie**



## Collecte de déchets

- **Bacs jaunes** (ex bacs bleus) :  
Vendredi les semaines paires :  
Vendredis 13 et 27 janvier,  
10 et 24 février et 10 et 24 mars
- **Bacs gris** : les vendredis  
(Les sacs déposés à côté du bac gris ne seront pas ramassés)
- **Bacs à verre et bacs à papier**  
Les bacs sont au parking du cimetière, place du champ de fête, au parking du stade, aux ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts.
- **Bennes à déchets verts**  
En direction de l'ancienne décharge, vers la voie ferrée.  
Dans un souci d'efficacité vous êtes priés de remplir la benne déjà commencée. Merci de votre compréhension



### Rappel :

### Badges déchetteries

Les badges nécessaires pour l'accès  
en déchetterie sont disponibles  
à la déchetterie de Brevans



## MAIRIE

tel : 03.84.72.03.69 - fax : 03.84.82.27.52

mail : [mairie@champvans.fr](mailto:mairie@champvans.fr)

### Horaires d'ouverture :

- lundi, jeudi, samedi de 9h à 12h
  - mardi, vendredi de 14h30 à 17h30
- ( fermé le samedi pendant les vacances scolaires )

### Délégation des élus

<b>J-Pierre CHARTON :</b>	Bâtiment, assainissement, Personnel technique
<b>Guy LAURENT :</b>	Voirie, CCAS
<b>Jeannine LE BAIL :</b>	Vie scolaire, Cadre de vie, Personnel des écoles et d'entretien
<b>Chantal BELIN :</b>	Vie associative, cimetière
<b>J-Bertrand GONNET :</b>	Communication, bulletin municipal
<b>Hervé. MILLOT :</b>	Forêt

### Permanence Maire – Adjoints

Tous les samedis, le Maire ou un adjoint assure une permanence en Mairie de 10h30 à 11h30 pour répondre à vos questions. ( sauf vacances scolaires )

### Service d'aide aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

Malgré la présence d'un ascenseur, certains d'entre vous peuvent éprouver des difficultés, à se rendre au secrétariat. Vous pouvez demander le passage d'une personne à votre domicile, qui effectuera pour vous les démarches administratives.

## ASSOCIATIONS

### A.C.C.A (Chasse) :

Hervé MILLOT : 03.84.82.37.22

### A.J.C : (Association des Jeunes et de la Culture)

Jean-Claude MENON : 03 84 72 76 21

### ANCIENS COMBATTANTS :

Marcel STRIBY : 03.84.72.17.10

### BANDA JAZZ : Manuel GRIVET

Contact : Christine MONNOT 03.84.82.39.46

### CAC 39

Pascal TAGLIAFERRO : 03.84.81.97.19.

### CLE DES CHANTS : (Chorale)

Justine GABRIEL : 06.07.63.69.60

### COMITE de JUMELAGE :

Franck BLONDELLE : 09.54.92.13.12

### FOYER RURAL :

Daniel LABRUT 03.84.72.86.16

### LES COPAINS DE LA TRAVERSEE

Laurent PETREK : 06 32 78 24 23

### US TROIS MONTS : (Football)

Alain AMIOT : 03.84.82.18.51

## ECOLE - A.L.S.H

Primaire : 03.84.79.29.71 – Maternelle : 03.84.79.29.70  
Accueil de loisirs « Les galopins » : 03.84.82.57.65

## URGENCE - SANTE

Pompiers : 18 - S.A.M.U : 15  
Urgences : 112 - Gendarmerie : 17

<b>Médecins :</b>	03.84.82.60.30
<b>Chirurgiens-dentistes :</b>	03.84.82.36.61
<b>Kinésithérapeute :</b>	03.84.82.63.42
<b>Pharmacie :</b>	03.84.72.42.63
<b>Infirmières à domicile :</b>	03.84.79.18.59.
<b>Centre anti poison :</b>	03.88.37.37.37.
<b>Drogue infos service :</b>	0.800.23.13.13
<b>Sida infos service :</b>	0.800.84.08.00
<b>Allo enfance maltraitée :</b>	119 (gratuit 24h/24)
<b>Accueil sans abri :</b>	115

## SERVICES

### Relais Poste Commerçant

Tabac - Journaux: 03.84.79.28.09

Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h non-stop

samedi de 7h à 12h30 et de 14h à 19h

Dimanche de 7h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Levée : Relais poste: 11h – Boite aux lettres jaune : 8h30

### Presse locale :

- Les Dépêches :	D. LABRUT	03.84.72.86.16
- La Voix du Jura :	B. PIELLARD	06.45.02.66.42.
- Pays Dolois :		03.84.82.50.21
EDF	(service dépannage)	0 810 333 025
GDF	(service dépannage)	0 810 433 125
SOGEDO	(distribution d'eau)	03.84.70.51.01
SICTOM	(ramassage des OM)	03.84.82.56.19

## CONTACTS UTILES

**Allocations familiales** 03 84 82 90 21  
de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30.

**Assistance sociale** 03 84 79 60 98  
Sur rendez-vous lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h - 16h30

**Trésorerie du Grand Dole** 03 84 82 12 99  
Lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 16h. Fermé le jeudi

**Centre impôts service** 0 810 46 76 87  
du lundi au vendredi jusqu'à 22h, le samedi de 9h à 19h

**Pôle emploi :** 3949

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous et de 12h30 à 16h30 sur rendez-vous (fermé le jeudi après-midi)

# le NOUVEAU TRI + SIMPLE

24

DANS LE BAC  
BLEU OU  
JAUNE



NOUVEAU  
TRI

TOUS  
LES EMBALLAGES PLASTIQUES

En pratique

1. C'est un emballage ? Déposez le dans le bac jaune ou bleu
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
3. Déposez vos emballages en vrac dans le bac (*pas dans des sacs*)



Bouteilles, flacons

Sacs et film plastiques

Carton, cartonnettes,  
briques alimentaires

Aérosols, canettes, boîtes  
de conserves en acier et en alu

Tous les papiers se recyclent.



DANS LE  
BAC GRIS

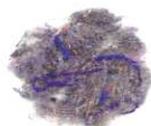


Déchets d'hygiène  
Couches, lingettes

Ampoule  
à filament  
vaisselle cassée



Reste de repas, viande, poisson



Poussières

DANS LE  
COMPOSTEUR



Coquilles d'œuf, épluchures,  
fruits et légumes abîmés

Marc de café, filtre,  
sachet de thé, essuie-tout

Reste de repas SAUF  
viandes et poissons

Déchets verts, feuilles mortes, fleurs fanées,  
taillis de haie, tonte, cendres, copeaux

TEXTILES  
POINT DE COLLECTE  
OU DÉCHETTERIE



VERRE  
CONTENEUR À VERRE



ÉLECTRONIQUE  
ELECTRIQUE

RETOUR  
EN MAGASIN  
OU DÉCHETTERIE



DÉCHETS DANGEREUX DÉCHETTERIE

